

FICHE D'INTENDANCE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Mail de l'établissement : 0311902z-gest@ac-toulouse.fr

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE :

NOM :

Prénom :

Classe :

RÉGIME : externe (repas au ticket) ¹

demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

demi-pensionnaire 5 jours

interne (du lundi au vendredi, hébergement et repas) ²

Avez-vous consenti à l'étude automatique du droit à bourse ou déposé un dossier de bourse ? oui non

IDENTITÉ DES RESPONSABLES LÉGAUX

<u>RESPONSABLE LÉGAL QUI PAIE LES FRAIS DE SCOLARITÉ</u>	<u>RESPONSABLE LÉGAL QUI PERÇOIT LES AIDES (si différent de celui qui paie les frais)</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
Adresse mail :	Adresse mail :
Téléphone portable :	Téléphone portable :

Si le responsable légal qui paie les frais de scolarité est différent de celui qui perçoit les aides, il faudra joindre impérativement deux relevés d'identité bancaire (un RIB au nom de chacun), sinon, ne donner qu'un seul RIB.

RÈGLEMENT DES FRAIS D'INTERNAT ET DE DEMI-PENSION

Les factures de demi-pension et d'internat sont à régler à chaque trimestre et sont envoyées par mail selon le calendrier suivant :

Trimestre 1 : septembre à décembre 2025 **Trimestre 2 :** janvier à mars 2026 **Trimestre 3 :** avril à juillet 2026

Vous avez désormais la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en 3 fois, à chaque trimestre.

Souhaitez-vous bénéficier de ce prélèvement automatique ? oui non

Si oui, voir les modalités dans le document annexe.

Si non, d'autres moyens de règlement sont à votre disposition : paiement en ligne sécurisé via EDUCONNECT (à privilégier), chèque bancaire, virement bancaire sur le compte du lycée, espèces (montant inférieur à 300 €).

Fait à

Le / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE FINANCIER

¹ Il y a trois possibilités de règlement pour les tickets à l'unité : chèque bancaire (à l'intendance), paiement en ligne sur l'application MY TURBO, carte bancaire au lycée (borne située en face du self). Le repas est pour l'instant à 4 euros, mais les tarifs peuvent changer au 1^{er} janvier 2026.

² L'inscription à l'internat se fait uniquement auprès des Conseillers Principaux d'Education.